

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

00031 /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU **10 4 JUIN 2019**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du Cycle des Techniciens d'Agriculture (TA) au titre de l'année académique 2019/2020, sera ouvert le 16 août 2019,

Pour les Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA) de BAMBILI, EBOLOWA, MAROUA ; les Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de KUMBA ; l'Ecole pour la Formation des Spécialistes de la Coopération de EBOLOWA et les Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) de ABONG-MBANG, BAFANG, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ; l'Institut Agricole d'OBALA (IAO) ;

Dans les centres ci-après : CRA de BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA ; Ecoles pour la Formation des Spécialistes de la Coopération de EBOLOWA et BAMENDA ; EFSDC de GUIDER, KUMBA et SANTA ; Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de KUMBA ; ETA de ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ; Centre International d'Etudes Polytechniques d'OBALA (CIEPO) ; Institut Agricole d'OBALA (IAO) ; Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement et de l'Entrepreneuriat Rural (ISSAEER) ; Institut Supérieur des Techniques Agricoles d'OMBESSA (ISTAO), DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE.

I - OFFRE DE FORMATION

La formation pour ce cycle dure **deux (02) ans** et est sanctionnée par un **Diplôme de Technicien d'Agriculture** délivré par le MINADER.

II – REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• CRA de BAMBILI	Externes	45 places
	Internes	05 places
• CRA d'EBOWA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• CRA de MAROUA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• EFSDC de KUMBA	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA d'ABONG-MBANG	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de BAFANG	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de DIBOMBARI	Externes	25 places
	Internes	05 places
• ETA de EBOLOWA	Externes	25 places
	Internes	05 places
• ETA de GAROUA	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de MAROUA	Externes	45 places
	Internes	05 places
• ETA de NKAMBE	Externes	25 places
	Internes	05 places
• EFSC de EBOLOWA	Externes	35 places
	Internes	05 places
• ETA de SANGMELIMA	Externes	35 places
	Internes	05 places
• IAO	Externes	100 places

III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

- **Pour les candidats internes :**

Etre personnel du MINADER, titulaire du Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture et avoir une ancienneté minimale de cinq (05) années de service.

- **Pour les candidats externes :**

Etre titulaire du Probatoire ou de tout autre diplôme équivalent.

Les élèves ayant présenté l'examen national du Probatoire pour la session 2019 et étant en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription à l'examen du Probatoire de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication desdits résultats. Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du Probatoire.

Toutefois, les candidats étrangers, les candidats présentés par les entreprises, les collectivités territoriales décentralisées, les autres organisations non gouvernementales peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

L'inscription au concours se fera par dépôt d'un dossier dans un centre de concours.

IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi au plus tard le 02 Août 2019 comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 04 photos récentes 4x4 ;
- Une attestation d'ancienneté de cinq (05) ans comportant l'avis du supérieur hiérarchique pour les candidats internes ;
- Une autorisation de concourir signée par le MINADER pour les candidats internes ;
- Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre de concours choisi d'un montant de :
 - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les candidats externes ;
 - 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats internes.
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

Culture générale : Elle portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

VIII – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

IX – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires seront obtenues à partir de la note d'informations ci-jointe.

Yaoundé le 10 4 JUIN 2019

Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural



AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRGNO/ARCHIVES

Gabriel MBAIROBE
Gabriel MBAIROBE